

Quelles *priorités*?

MARTHINUS VAN SCHALKWYK souligne la vulnérabilité de l'Afrique aux changements climatiques et circonscrit les principaux domaines d'action respectifs des pays développés et des pays en développement

Il est apparu clairement au cours des dix dernières années – au vu des progrès scientifiques et des travaux du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) – que les risques associés à l'impact potentiel des changements climatiques pourraient être beaucoup plus grands qu'on ne l'avait pensé auparavant. Alors que l'on prévoyait une augmentation de température d'environ 2°C, il semblerait qu'il faille s'attendre à une augmentation de près de 3°C, le dioxyde de carbone atmosphérique ayant doublé par rapport à l'ère pré-industrielle. Les données récentes suggèrent également que la biosphère pourrait approcher de points de basculement physiques – des seuils au-delà desquels les facteurs de changement externes sont remplacés par des facteurs internes qui s'auto-entretiennent – au-delà desquels les choix politiques deviendront en fait très limités. Il est clair que de tels changements pourraient mener à des dégâts irréversibles en Afrique comme sur le reste de la planète.

Les impacts

En Afrique, comme dans beaucoup d'autres parties du monde, ces impacts pourraient se manifester par une élévation du niveau des mers plus prononcée et plus rapide que prévu ainsi qu'une augmentation de la fréquence des tempêtes côtières, ce qui mettrait en péril la vie et les moyens de subsistance des communautés littorales; une augmentation de l'incidence des phénomènes climatiques extrêmes; une diminution substantielle des eaux de surface qui accélérerait la désertification des zones arides sensibles; et un accroissement des menaces pesant sur la santé (comme le paludisme), sur la biodiversité (notamment le blanchissement des coraux des barrières tropicales d'Afrique orientale) et sur la production agricole (on prévoit une baisse de 12 % de la production en Afrique d'ici à 2080).

Les domaines de pêche marine et d'eau douce d'Afrique sont déjà parmi les plus vulnérables du monde. L'Afrique occidentale et l'Afrique centrale sont particulièrement exposées compte tenu de leur dépendance envers la pêche et de leur faible capacité d'adaptation face à l'épuisement des ressources halieutiques et aux migrations des bancs de poissons provoquées par les changements climatiques.

En Afrique, 40 % des frontières sont marquées par des lits de rivières et des lignes de partage des eaux. En outre, la plupart des grands fleuves traversent les frontières nationales. L'ensemble de ce système hydrographique est sensible à toute diminution, même modérée, des précipitations, comme on en prévoit dans une grande partie de l'Afrique occidentale et de l'Afrique australe. De telles diminutions, si elles ne sont pas gérées avec prévoyance, pourraient exacerber les conflits entre communes et entre Etats dont les ressources en eau seraient l'enjeu. Elles pourraient aussi perturber la production d'énergie hydroélectrique.

La diminution importante des eaux de surface pérennes d'Afrique australe, prévue d'ici à la fin du siècle, pourrait menacer des ressources écologiques et des moyens de subsistance vitaux tels que le delta de l'Okavango au Botswana, et de grands centres urbains tels que l'agglomération de Cape Town. L'aggravation de l'aridité, l'apparition de conditions climatiques extrêmes, l'extinction potentielle d'espèces endémiques et la désorganisation des écosystèmes physiques (comme le nouveau déplacement des systèmes de dunes du Kalahari) ne sont que quelques-uns des nombreux impacts prévus sur les moyens d'existence de la région et les ressources écologiques locales.

Si l'on n'intervient pas pour les atténuer, les changements climatiques auront d'importantes conséquences sur les moyens de subsistance, la santé, les ressources



en eaux, la production agricole et la sécurité alimentaire, de même que sur l'écotourisme. Toutes ces conséquences compromettraient les perspectives économiques d'une grande partie du continent car, face à elles, la plupart des pays africains se trouveraient démunis. Les risques sont nombreux, les opportunités le sont beaucoup moins.

Les priorités

Dans ce contexte, nous aspirons à deux semaines constructives et productives lorsque nous nous réunirons à Nairobi, en novembre, à l'occasion de la douzième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques siégeant comme deuxième réunion des Parties au Protocole de Kyoto. Pour cette session africaine de la Conférence des Parties, je souhaiterais mettre évidence cinq domaines prioritaires:

1. Conserver l'impulsion acquise tout en ménageant un espace à la créativité pour renforcer le régime climatique

Les pays ont des responsabilités différentes, mais tous – développés comme en développement – ont une responsabilité commune: celle d'agir selon leurs capacités. Un régime idéal est un régime qui fonctionnerait



Joerg Boethling/Still Pictures

à la fois pour le monde développé et pour le monde en développement tout en reconnaissant qu'il n'y a pas de solution unique.

Pour canaliser l'action des pays en développement dans le cadre de la Convention, il faudra prévoir des mesures d'incitation novatrices en faveur d'un développement local durable et propre.

Pour les pays développés, il conviendra de parvenir rapidement à un accord définitif sur des objectifs beaucoup plus stricts pour qu'il n'y ait pas de battement entre la première et la deuxième période d'engagement. Il faudrait également que le processus de réexamen prévu à l'article 9 du Protocole de Kyoto soit lancé à Nairobi.

Etant donné l'ampleur des défis qui nous attendent et vu les liens entre les deux voies adoptées à Montréal (la voie du Protocole et celle de la Convention), il est extrêmement urgent de mieux faire comprendre les différents scénarios possibles pour déterminer l'orientation future du régime climatique. Il faut explorer en particulier la possibilité d'« ensembles de mesures » équilibrés susceptibles de constituer une passerelle entre les deux voies. A cette occasion, il faudra dissiper les préjugés et les incertitudes qui sont associés à cette pratique. Il nous faudra trouver des manières d'élargir la participation tout en

réduisant davantage les émissions dans le cadre d'un régime Kyoto Plus. Il faut donc que nous maintenions l'impulsion politique et que nous gardions de l'espace pour innover.

2. Le développement durable

Pour les pays en développement, le futur régime devrait offrir des mesures d'incitation en faveur de synergies entre le développement durable et l'atténuation des changements climatiques, et mieux équilibrer l'adaptation et l'atténuation. Un registre des politiques et mesures en matière de développement durable (appuyé par la technologie et rendu possible par la finance) semblerait être le vecteur le plus adapté pour reconnaître l'action actuelle et future des pays en développement et la soutenir par le biais de mesures d'incitation.

3. L'adaptation

L'adaptation reste à l'ordre du jour de toute politique de développement durable. Vu les conséquences des changements climatiques, il faut maintenant passer à la vitesse supérieure sur trois fronts: mettre en oeuvre des mesures concrètes d'adaptation, identifier les vulnérabilités supplémentaires, et garantir un financement adéquat, prévisible et durable des principaux mécanismes financiers. Nous sommes sûrs que Nairobi marquera un virage décisif pour ce qui est de l'activation du Fonds d'adaptation prévu par le Protocole de Kyoto, en vue de la fourniture de ressources adéquates et de la finalisation des modalités du programme de travail quinquennal d'adaptation.

4. Les marchés du carbone

A Nairobi, il faudra militer pour un redressement de la distribution géographique limitée et inéquitable du Mécanisme pour un développement propre (MDP). En effet, actuellement, les 15 projets en cours en Afrique subsaharienne ne représentent que 1,7 % du total des 850 projets recensés au niveau mondial: 10 en Afrique du Sud, 2 au Nigeria, 1 en Côte d'Ivoire, 1 en Tanzanie et 1 en Ouganda.

Pour établir la confiance dans le marché du carbone et s'assurer que tout le monde en partage les bénéfices, il faut remédier au manque d'information et autres obstacles auxquels se heurtent les pays africains pour participer efficacement au régime climatique international. Il existe un besoin particulier de renforcement

des capacités techniques et institutionnelles en Afrique, et un besoin de collaboration visant à appuyer le développement de projets MDP dans les pays africains. Un objectif tangible pour la Conférence de Nairobi serait de mettre en place au moins 50 projets en Afrique au cours des trois prochaines années.

5. La technologie

Pour réussir à démarrer une réelle action en matière de transferts de technologies, nous devons saisir l'occasion que représentera le réexamen du mandat du Groupe d'experts sur le transfert de technologies lors de la Conférence prochaine afin d'élargir ce mandat, ce qui permettrait au groupe de consolider les nombreuses décisions en matière de technologie prises dans le cadre de la Convention.

S'agissant de l'après Nairobi, nous sommes tous d'accord sur le fait que les investissements dans la mise au point et le déploiement de technologies à faibles émissions de carbone doivent être augmentés. Pour déployer avec succès dans les pays en développement des technologies non nocives pour le climat, qui sont actuellement régies par la propriété privée, il faudra également que nous résolvions le problème épineux des droits de propriété intellectuelle. Dans ce contexte, il sera peut-être utile de mettre au point des programmes ciblés de transfert de technologies dans des secteurs particuliers – tels que le charbon propre ou les centrales thermosolaires – et d'élargir la coopération technologique pour y inclure des mesures d'incitation en faveur de la coopération Sud-Sud.

La Conférence de Nairobi doit jeter les bases nécessaires pour donner du contenu à ces priorités africaines. Bien que la réussite requière la volonté politique de tous, à la fois dans le monde développé et dans celui en développement, il est impératif que les pays développés continuent à prendre l'ensemble la tête des efforts mondiaux visant à lutter contre les changements climatiques et à aider les pays vulnérables à s'adapter à leurs impacts dévastateurs. Les pays en développement peuvent, avec un fort soutien de leurs partenaires, jouer le rôle qui est le leur dans nos responsabilités communes ■

Marthinus van Schalkwyk est Ministre sud-africain de l'environnement et du tourisme